



N° de résolution
ou annulation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

Province de Québec
District d'Abitibi
Municipalité de Rapide-Danseur

Le conseil de la municipalité de Rapide-Danseur siège en séance ordinaire ce 13 avril 2020 par voie de téléconférence.

Sont présents à cette téléconférence le maire M. Alain Gagnon ainsi que les conseillers suivants :

Mme Joannie Langlois	Conseillère	siège no 1
Mme Lorraine Doucet-Dion	Conseillère	siège no 2
M. François Cloutier	Conseiller	siège no 4
Mme Christiane Guillemette	Conseillère	siège no 5
Absentés		
Mme Line Giasson	Conseillère	siège no 3
Mme Annie Gauthier	Conseillère	siège no 6

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Assiste également à l'assemblée, Mme Lucie Gravel directrice-générale et secrétaire-trésorière.

1. MOT DE BIENVENUE

Le maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

1.1 SÉANCE À HUIS CLOS

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de 10 jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 223-2020 du 24 mars qui prolonge cet état d'urgence jusqu'au 13 avril 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence;

EN CONSÉQUENCE.

IL EST PROPOSÉ par Mme Lorraine Doucet-Dion, appuyé par M. François Cloutier et résolu unanimement : « Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par téléconférence »

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
- 1.1 Séance à Huis clos

2020-04-077



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 9 mars 2020
4. États financiers mars 2020
5. Dépenses
6. **Correspondances**
 - 6.1 Message concernant les inondations
 - 6.2 Guide en cas de pandémie
7. **Période de questions**
8. **Comptabilité & employés**
 - 8.1 Report versements des taxes sans intérêts
 - 8.2 Procédures de vente pour non-paiement de taxes
 - 8.3 Appui municipal installation d'une tour
 - 8.4 Adhésion FQM 2020 = 970.46\$ + taxes
 - 8.5 Entente dépenses de formation inspecteur
 - 8.6 Mesures alternatives pour nos citoyens
9. **Lots**
10. **Chemins**
 - 10.1 Dénivellement des rangs 3^e versement 19,296.60\$ + taxes
 - 10.2 Mise en forme des chemins
11. **Sécurité**
 - 11.1 Sécurité publique SQ 1^{er} versement 13,697.00\$
 - 11.2 Sécurité incendie Ville de Duparquet 2 de 3 versements 8,346.43\$
 - 11.3 Facture Pompiers de Gallichan feu Coin St-Pierre 1035.00\$
12. **Divers**
 - 12.1 Entretien tracteur 1502.18\$ + taxes
 - 12.2 Autoriser les travaux pour l'exposition Angelo selon la subvention
 - 12.3 Autoriser les achats pour le Fonds développement des territoires mobilier selon la subvention
 - 12.4 Relais pour la Vie commanditaire
 - 12.5 Remb. Location salle municipale 50.00\$
 - 12.6 Réponse à l'avocat d'une citoyenne
 - 12.7 Réponse Nouveaux Horizons
 - 12.8 Média Poste poubelles
 - 12.9 Changer ponceau Rang de la Scierie
13. **Dossiers en suspend**
 - 13.1
14. **Invitations**
 - 14.1
15. **Varia**
16. **Dates prochaines réunions**
 - Séance de travail le 27 avril à 18 h 30
 - Séance régulière le 11 mai à 19 h 30
17. **Période de questions**
18. **Fermeture de l'assemblée**

2020-04-078

IL EST PROPOSÉ par Mme Lorraine Doucet-Dion, appuyé par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents:

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté par le maire avec le varia ouvert:

ADOPTÉ

3. Adoption du procès verbal du 9 mars 2020

L'adoption du procès-verbal est reportée à la prochaine séance.

4. États financiers mars 2020

Des revenus de 113,272.58\$ et des dépenses de 31,013.42\$ ont été enregistrés pour mars 2020, pour un solde au livre au 31 mars 2020 de 411,236.36\$.



N° de résolution
ou annotation

2020-04-079

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

5. Dépenses

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par Mme Joanie Langlois et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents:

QUE le conseil municipal de Rapide-Danseur autorise les dépenses suivantes :

les salaires des employés	4.269,75\$
les salaires des élus	1.550,08\$
les dépenses de mars	17.772,35\$
les dépenses faites par paiement préautorisé :	2.167,98\$
DAS de février	2.308,84\$
DAS de mars	2.100,00\$

le tout représentant un total de 30.169,00\$. la directrice générale certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses ci-haut mentionnées:

ADOPTÉ

6. Correspondances

6.1 Message concernant les inondations

Plusieurs messages de la part du Ministre de la Sécurité publique, pour que la municipalité soit prête à intervenir s'il y a des inondations. La pandémie du COVID-19 exige la mise en place de mesures exceptionnelles afin d'éviter les risques de propagation dans notre population.

6.2 Guide en cas de pandémie

Dépôt d'un guide pour l'élaboration d'un plan particulier en cas de pandémie. Pour votre information.

Période de questions

8. Comptabilité & employés

8.1 Report versements des taxes sans intérêts

ATTENDU QUE certaines municipalités font un report des versements des taxes sans intérêts;

ATTENDU QUE après discussion le conseil a décidé de ne pas reporter le versement des taxes sans intérêts;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par Mme Lorraine Doucet-Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents:

QU' il n'y ait pas de report de taxes pour l'ensemble des citoyens mais si une personne a des difficultés temporaires, elle peut s'adresser à la directrice-générale et prendre entente;

QUE cette mesure touche seulement les citoyens qui sont à jour pour les taxes de 2020 et qui ont besoin d'un délai;

2020-04-080



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

ADOPTÉ

8.2 Procédures de vente pour non-paiement de taxes

ATTENDU QUE nous avons deux propriétés et deux terrains qui sont en procédure de vente pour non-paiement de taxes:

ATTENDU QUE Le conseil désire poursuivre les procédures de la façon suivante:

EN CONSÉQUENCE.

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par Mme Joannie Langlois et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents:

QUE la municipalité poursuive les procédures de vente pour non-paiement de taxes pour le matricule 1975 36 2546 car aucune entente n'a été prise avec la municipalité même si des montants ont été versés:

QUE la municipalité poursuive les procédures de vente pour non-paiement de taxes pour le matricule 2175 95 9785 car aucune entente et aucun contact n'ont été pris avec la municipalité:

QUE la municipalité poursuive les procédures de vente pour non-paiement de taxes pour le matricule 2280 21 2820 car la propriétaire n'est pas intéressée à conserver le terrain:

QUE la municipalité cesse les procédures de vente pour non-paiement de taxes pour le matricule 2079 00 0439 car la municipalité est prête à acquérir le terrain directement du propriétaire:

QUE la municipalité achètera les terrains s'il n'y a pas d'acheteurs lors de la vente pour non-paiement de taxes:

ADOPTÉ

8.3 Appui municipal installation d'une tour

Demander information à la MRC. Revenir à notre prochaine séance.

8.4 Adhésion FQM 2020-2021

IL EST PROPOSÉ par Mme Lorraine Doucet-Dion, appuyé par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents:

QUE la municipalité règle son adhésion à la Fédération Québécoises des municipalités au montant de 970.46\$ + taxes:

ADOPTÉ

2020-04-081

2020-04-082



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

8.5 Entente dépenses de formation inspecteur

ATTENDU QUE l'inspecteur municipal exerce son emploi auprès de 6 municipalités:

ATTENDU QUE la municipalité de Poularies nous présente une entente inter-municipale relative aux dépenses de formation pour l'inspecteur afin que celles-ci soient divisées en 6 parts égales:

EN CONSÉQUENCE.

2020-04-083

IL EST PROPOSÉ par Mme Christiane Guillemette, appuyé par Mme Lorraine Doucet-Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents:

QUE le maire M. Alain Gagnon signe l'entente avec l'ensemble des 6 municipalités:

ADOPTÉ

8.6 Mesures alternatives pour nos citoyens

2020-04-084

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par Mme Lorraine Doucet-Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents:

QU' un média-poste soit envoyé à nos citoyens pour leur donner de l'information au besoin:

ADOPTÉ

9. Lots

10. Chemins

10.1 Déneigement des rangs 3e versement 19,296.60\$ + taxes

ATTENDU QUE nous devons payer le 3e versement pour le déneigement des rangs qui représente 40% du contrat de déneigement:

EN CONSÉQUENCE.

2020-04-085

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé de Mme Christiane Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents:

QUE nous payions le montant de 19,296.60\$ à Jean-Guy Roy Entreprise Inc. pour le déneigement des rangs de la municipalité:

ADOPTÉ

10.2 Mise en Forme Chemins

ATTENDU QUE nos chemins sont en mauvais état présentement avec plusieurs trous:

EN CONSÉQUENCE.

2020-04-086

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé de Mme Lorraine Doucet-Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents:



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

QUE la directrice-générale soit autorisée à faire faire une mise en forme des chemins dès que la température sera plus chaude mais valider avant avec le maire:

DE faire faire un grattage par notre journalier au moins pour remplir les trous, dès qu'il pourra installer la gratte sur le tracteur:

ADOPTÉ

11. Sécurité

11.1 Sécurité publique SQ 1er versement 13,697.00\$

2020-04-087

IL EST PROPOSÉ par Mme Lorraine Doucet-Dion, appuyé de Mme Joannie Langlois et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents:

QUE nous payions le montant de 13.697.00\$ au Ministre des Finances pour le 1er versement de deux en lien avec les services de la sûreté du Québec:

ADOPTÉ

11.2 Sécurité incendie Ville de Duparquet

2020-04-088

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé de Mme Christiane Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents:

QUE nous payions le montant de 8.346.43\$ à la Ville de Duparquet pour l'entente avec les pompiers de la Ville. Ce montant représente le 2e de 3 versements égaux:

ADOPTÉ

11.3 Facture Pompiers de Gallichan

2020-04-089

IL EST PROPOSÉ par Mme Christiane Guillemette, appuyé de Mme Lorraine Doucet-Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents:

QUE nous payions le montant de 1.035.00\$ à la Municipalité de Gallichan pour l'entraide de leur Brigade lors du feu dans le Rang Coin St-Pierre:

ADOPTÉ

12. Divers

12.1 Entretien tracteur

ATTENDU QUE le tracteur a fait encore défaut, il gèle dès qu'il est sorti du garage, cela a nécessité la venue du technicien:

ATTENDU QUE le problème c'est notre réservoir qui a besoin d'un filtreur pour ne pas que des particules se retrouvent dans le réservoir du tracteur:



N° de résolution
ou annotation

2020-04-090

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

EN CONSÉQUENCE.

IL EST PROPOSÉ par Mme Lorraine Doucet-Dion appuyé par Mme Christiane Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents:

QUE nous payions la facture de 1.502.18\$ à Machineries Horticoles pour la réparation du tracteur:

QUE nous installions un filtreur à la sortie du réservoir pour éviter que ça se répète:

ADOPTÉ

12.2 Autoriser les travaux pour l'exposition Angelo selon la subvention

ATTENDU QUE l'exposition "La légende Angelo" est en cours de préparation:

ATTENDU QUE divers matériaux ont été achetés pour préparer les lieux:

ATTENDU QUE la peinture a été réalisée:

ATTENDU QU' il reste à acheter les panneaux du plafond suspendu, le revêtement pour le plancher et les portes:

EN CONSÉQUENCE.

2020-04-091

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier appuyé par Mme Lorraine Doucet-Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents:

QUE tous les travaux réalisés et à venir pour la préparation du projet soient acceptés en autant qu'ils respectent les montants de subvention accordés:

ADOPTÉ

12.3 Autoriser les achats pour le Fonds développement des territoires mobiliers selon la subvention

ATTENDU QUE nous avons une entente de projet pour l'achat de différents meubles pour l'ensemble des expositions à l'église:

ATTENDU QU' un 1er achat sera un frigidaire à liqueurs pour les activités à l'église:

EN CONSÉQUENCE.

2020-04-092

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier appuyé par Mme Lorraine Doucet-Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents:

QUE tous les achats pour le mobilier prévu, pour les expositions à l'église sont autorisés en autant qu'ils respectent le budget alloué:

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

12.4 Relais pour la Vie "commanditaire"

Info.

12.5 Remboursement location salle municipale

ATTENDU QU' une citoyenne avait réservé la salle pour une rencontre de groupe;

ATTENDU QUE en raison de la COVID-19 cette réunion n'a pu avoir lieu;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme Lorraine Doucet-Dion appuyé par Mme Christiane Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de Rapide-Danseur autorise la directrice-générale à remettre le montant de 50.00\$ pour la réservation de la salle;

ADOPTÉ

12.6 Réponse à l'avocat d'une citoyenne du Chemin des Sizerins

ATTENDU QUE nous avons reçu une lettre d'avocat d'une résidente du Chemin des Sizerins;

ATTENDU QUE celle-ci demande au conseil d'annuler la résolution 2020-03-61 du 9 mars 2020 concernant la prise en charge du Chemin des Sizerins;

ATTENDU QUE le conseil a adopté cette résolution en raison des mesures de sécurité et de santé des citoyens de ce chemin;

ATTENDU QUE des résidents travaillent à tous les jours et ont besoin de circuler quotidiennement et en toute sécurité sur ce chemin;

ATTENDU QUE le chemin a été ouvert à quelques reprises par des demandes en urgence;

ATTENDU QUE nous ne pouvons fonctionner de cette façon continuellement;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier appuyé par Mme Joannie Langlois et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

DE RETOURNER une réponse à l'avocat tel que discuté, en lui faisant parvenir les informations suivantes;

QUE le conseil n'annulera pas la résolution 2020-03-61, car l'entente de prise en charge aurait été prise de la même façon, si elle avait eu à être prise pour la citoyenne en question;

2020-04-093

2020-04-094



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

QUE maintenant que le travail a été fait et bien fait, on ne peut annuler l'autorisation déjà donné;

QUE les règles selon notre règlement ont été respectées;

ADOPTÉ

12.7 Réponse Nouveaux Horizons

Nous avons déposé une demande à Nouveaux Horizons pour des travaux au sous-sol de l'église. malheureusement notre demande a été refusée en raison des limites budgétaires. On nous invite à présenter notre demande à nouveau et à demander de l'aide pour apporter des améliorations à nos prochaines demandes.

12.8 Média poste poubelles

2020-04-095

IL EST PROPOSÉ par Mme Christiane Guillemette appuyé par Mme Joannie Langlois et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

D'ENVOYER un média-poste à tous les citoyens concernant les nouvelles mesures entreprises par notre entrepreneur des poubelles et recyclage pour éviter la propagation du COVID-19;

ADOPTÉ

12.9 Changer Ponceau Rang de la Scierie

2020-04-096

IL EST PROPOSÉ par Mme Christiane Guillemette appuyé par Mme Lorraine Doucet-Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

DE changer un ponceau dans le Rang de la Scierie dès qu'il fera beau, car celui-ci est défoncé;

ADOPTÉ

13. Dossiers en suspend

14. Invitations

15. Varia

16. Dates des prochaines réunions

Séance de travail le 27 avril à 18 h 30

Séance régulière le 11 mai à 19 h 30

17. Période de questions

18. Fermeture de l'assemblée

2020-04-097

Mme Lorraine Doucet-Dion propose la fermeture de l'assemblée. Il est 20 heures 12.

Accepté à l'unanimité.


Alain Gagnon maire


Lucie Gravel, directrice-générale



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

Province de Québec
District d'Abitibi
Municipalité de Rapide-Danseur

Séance extraordinaire du conseil municipal de Rapide-Danseur, tenue le 27 avril 2020 à 19 h à la salle municipale de Rapide-Danseur et à laquelle assiste le maire M. Alain Gagnon et les conseillers suivants :

Mme Lorraine Doucet-Dion	Conseillère	siège no 2
M. François Cloutier	Conseiller	siège no 4
Mme Christiane Guillemette	Conseillère	siège no 5

Présente par téléconférence : Mme Joannie Langlois
Conseillère siège no 1

Absente : Mme Line Giasson
Conseillère siège no 3
Mme Annie Gauthier
Conseillère siège no 6

Formant quorum sous la présidence du maire M. Alain Gagnon, assiste également à l'assemblée, Mme Lucie Gravel directrice-générale.

Tous ayant reçu une invitation par courriel, suivi d'un appel téléphonique et tous ayant répondu par téléphone et par courriel à l'invitation. L'invitation ayant été faite dans les deux jours avant le jour fixé de la séance, selon l'article 156 du code municipal.

1. MOT DE BIENVENUE

Le maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

1.1 SÉANCE À HUIS CLOS

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de 10 jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 223-2020 du 24 mars qui prolonge cet état d'urgence jusqu'au 13 avril 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 388-2020 du 29 mars qui prolonge cet état d'urgence jusqu'au 7 avril 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 418-2020 du 7 avril qui prolonge cet état d'urgence jusqu'au 16 avril 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 460-2020 du 15 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, jusqu'au 24 avril 2020;

CONSIDÉRANT les arrêtés numéros 2020-003 du 14 mars 2020, 2020-004 du 15 mars 2020, 2020-005 du 17 mars 2020, 2020-006 du 19 mars 2020, 2020-007 du 21 mars 2020, 2020-008 du 22 mars 2020, 2020-009 du 23 mars 2020, 2020-010 du 27 mars 2020, 2020-011 du 28 mars 2020, 2020-012 du 30 mars 2020, 2020-013 du 1er avril 2020, 2020-014 du 2 avril 2020, 2020-015 du 4 avril 2020, 2020-016 du 7 avril 2020, 2020-017 du 8 avril 2020, 2020-018 du 9

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur



N° de résolution
ou annotation

avril 2020, 2020-019 et 2020-020 du 10 avril 2020, 2020-021 du 14 avril 2020, 2020-022 du 15 avril 2020, 2020-023 du 17 avril 2020, 2020-025 du 19 avril 2020 et 2020-026 du 20 avril 2020, sauf dans la mesure où elles ont été modifiées par ces décrets ou ces arrêtés, continuent de s'appliquer jusqu'au **29 avril 2020** ou jusqu'à ce que le gouvernement ou la ministre de la Santé et des Services sociaux les modifie ou y mette fin;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos;

CONSIDÉRANT que l'état d'urgence sanitaire est renouvelé jusqu'au 29 avril 2020 ou jusqu'à ce que le gouvernement ou la ministre de la Santé et des Services sociaux les modifie ou y mette fin;

EN CONSÉQUENCE, sur la recommandation de la ministre de la Santé et des Services sociaux,

2020-04-097

IL EST PROPOSÉ par Mme Lorraine Doucet-Dion, appuyé par M. François Cloutier et résolu unanimement : « Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que la conseillère Mme Joannie Langlois y participe par téléconférence;

ADOPTÉ

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
- 1.1 Séance à huis clos
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 9 mars 2020
4. Adoption du procès-verbal du 13 avril 2020
5. Dépenses:
6. **Période de questions**
7. Lettre d'appui CRTC installation d'une tour
8. Appui à la Ville de Duparquet Étude crues des eaux
9. Remb. Réservation salle de l'Église
10. Demande soumissions abat-poussière
11. **Période de questions**
12. **Fermeture de l'assemblée**

2020-04-098

IL EST PROPOSÉ par Mme Lorraine Doucet-Dion, appuyé par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté par le maire.

QUE la tenue de cette séance se fasse à huis clos c'est-à-dire sans public selon l'arrêté ministériel;

ADOPTÉ

3. Adoption du procès verbal du 9 mars 2020

2020-04-99

IL EST PROPOSÉ par Mme Christiane Guillemette, appuyé par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le procès-verbal du 9 mars 2020 soit accepté tel que présenté au conseil;

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

4. Adoption du procès verbal du 13 avril 2020

L'adoption du procès-verbal du 13 avril est reportée à la prochaine séance.

5. Dépenses

6. Période de questions

7. Lettre d'appui CRTC installation d'une tour

Appui municipal pour l'installation d'une tour de communications située sur le lot 5 519 261

ATTENDU QUE Bell Mobilité a présenté un projet d'installation de tours de télécommunication dans le cadre d'un déploiement majeur du réseau de communications sans fil sur le territoire de l'Abitibi en collaboration avec l'organisme Gestion de l'inforoute régionale de l'Abitibi-Témiscamingue (GIRAT) ;

ATTENDU QUE Bell Mobilité s'est entendu avec M. Denis Jolin pour la construction d'une tour de type haubané de 91 mètres sur son terrain ;

ATTENDU QUE dans le cadre de cette procédure, un avis favorable relatif à l'emplacement proposé pour l'installation de systèmes d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion sur le territoire municipal est requis;

ATTENDU QUE la procédure de CPC-2-0-03 d'Industrie Canada s'applique à l'installation de systèmes d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion, laquelle procédure a été suivie et complétée en bonne et due forme ;

ATTENDU QUE le site visé constitue le site de moindre impact pour la municipalité ainsi que selon les contraintes liées à l'ingénierie du réseau existant de Bell Mobilité;

QUE la Municipalité est favorable au projet d'implantation d'un système d'antenne(s) de radiocommunications et de radiodiffusion, soumis par Bell Mobilité, et projeté sur le lot 5 519 261.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par Mme Christiane Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de Rapide-Danseur appui auprès du CRTC, le projet de Bell Mobilité pour l'installation d'une tour sur le lot 5 519 261;

ADOPTÉ

8. Appui à la Ville de Duparquet pour une demande d'aide financière au programme de soutien régional aux enjeux de l'eau pour la détermination des cotes de crues du lac et de la rivière Duparquet

ATTENDU QUE la municipalité de Rapide-Danseur désire appuyer la Ville de Duparquet pour le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien régional aux enjeux de l'eau:

2020-04-100

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur



N° de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE cette aide financière provenant du Programme de soutien régional aux enjeux de l'eau, consistera à déterminer les cotes de crues du lac et de la rivière Duparquet;

ATTENDU QUE le montant de l'aide financière accordée peut couvrir jusqu'à 75% du montant des dépenses admissibles pour les organismes publics;

ATTENDU QUE le territoire touché par la municipalité de Rapide-Danseur est de moins grande superficie que la Ville de Duparquet;

EN CONSÉQUENCE.

IL EST PROPOSÉ par Mme Christiane Guillemette, appuyé par Mme Lorraine Doucet-Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la municipalité de Rapide-Danseur, appui la Ville de Duparquet dans sa démarche de demande d'aide financière au Programme de soutien régional aux enjeux de l'eau;

QUE la municipalité de Rapide-Danseur s'engage à déboursier 1/3 des dépenses jusqu'à concurrence de 3.000.00\$, reliées au mandat donné pour déterminer les cotes de crues du lac et de la rivière Duparquet;

ADOPTÉ

9. Remb. Réservation salle de l'église

ATTENDU QUE la Fondatrice de La Traversée des z'Elles avait réservée la salle de l'église pour une activité en juillet;

ATTENDU QUE en raison de la COVID 19, cette activité ne pourra avoir lieu;

EN CONSÉQUENCE.

IL EST PROPOSÉ par Mme Christiane Guillemette, appuyé par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la municipalité rembourse le montant de location de la salle de l'église de 50.00\$ à Mme Sylvie Lefebvre Fondatrice de La Traversée des z'Elles;

ADOPTÉ

10. Demande soumissions abat-poussière

ATTENDU QUE nous prévoyons mettre du traitement de surface sur nos chemins cet été;

ATTENDU QUE l'an passé, nous avons mis 45.000 litres d'abat-poussière;

ATTENDU QUE cette année, nous avons diminué un peu le budget, vu les projets en cours;

EN CONSÉQUENCE.

2020-04-101

2020-04-102



2020-04-104
ou antérieur

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

IL EST PROPOSÉ par Mme Lorraine Doucet-Dion, appuyé par Mme Christiane Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents:

QUE la directrice-générale demande des soumissions pour 38.000 litres de calcium liquide pour épandre sur nos chemins:


ADOPTÉ

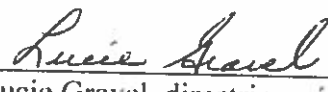
11. Période de questions

12. Fermeture de l'assemblée

Mme Lorraine Doucet-Dion propose la fermeture de l'assemblée. Il est 19 heures 35.

Accepté à l'unanimité.


Alain Gagnon maire


Lucie Gravel, directrice-générale